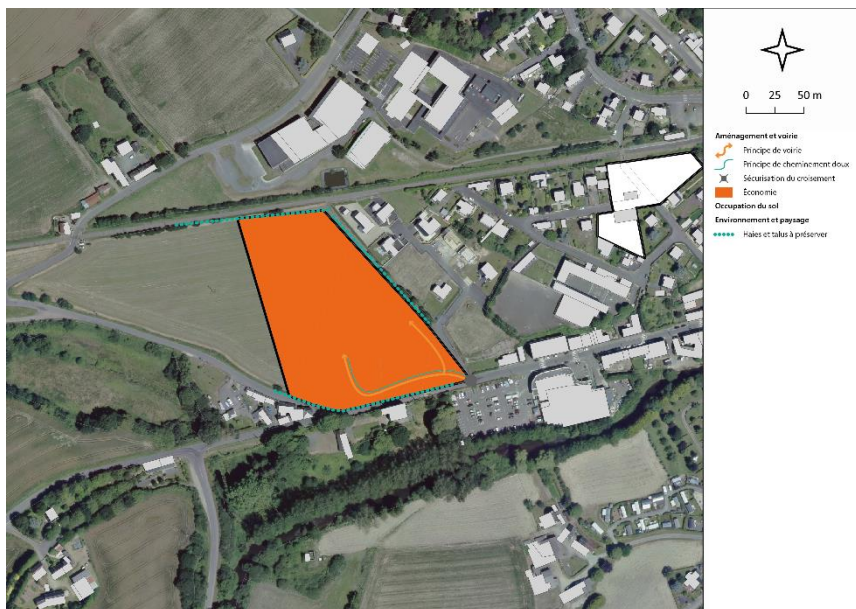


SECTEUR 4. RUE DE L'EPERONNERIE



Superficie :		2,01 hectares	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
100%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

Dans le cadre d'une protection des biens et des personnes, le site est retenu pour accueillir la relocalisation du supermarché présentant des désordres structurels induits par la nature du sol et l'exposition aux risques d'inondation.

L'implantation du futur établissement doit maintenir, autant que possible, les talus existants, que ce soit le long de la voie ferrée, en limite des habitations, à l'est, ou en limite de la voie, au sud.

Dans ce cadre, un accès unique doit être prévu au niveau du croisement de Kerpontu. Pour faire face au trafic engendré, la sécurisation de celui-ci doit être prise en compte dans le projet.

La cohabitation entre les différents modes de transport (livraison, voiture, piétons, ...) et la cohabitation avec le tissu environnant doivent être au cœur de la réflexion du projet.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.